



Berd'huis, le 14 septembre 2012

Objet : Déclaration d'engagement de Power System Technology vis-à-vis de la Directive Européenne CE 1907/2006 (REACH)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en place de la réglementation REACH relative à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation de mise sur le marché des substances chimiques, Power System Technology procède régulièrement à l'inventaire des substances pouvant entrer dans la composition des produits achetés.

A ce jour, et d'après les informations collectées auprès des fournisseurs, aucun article fabriqué par Power System Technology ne contient plus de 0.1 % de substance préoccupante issue de la liste Substances Very High Concern (SVHC) selon l'article 33.

Power System Technology est un utilisateur aval d'articles non relargants et ne fait donc l'objet d'aucune déclaration de pré-enregistrement (article 7 ).

Aujourd'hui, Power System Technology sécurise ses approvisionnements et demande à ses fournisseurs de l'informer sur son statut vis-à-vis de la Directive REACH.

Je suis à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line.

Service Qualité  
Georgia MAINVIELLE  
gdroz@powersystemtechnology.com